

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34, et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 16 Février

## TEMPS PERDU

Il y a longtemps que l'on a reproché pour la première fois au Parlement de gaspiller le temps en discussions qui, le plus souvent, n'ont qu'un rapport très éloigné avec les affaires du pays et, par conséquent, ne peuvent servir ses intérêts. Cette accusation, il faut bien en convenir, n'est que trop fondée. Nous en avons la preuve en ce moment où les interpellations succèdent aux interpellations, sur des sujets qui laissent le public complètement froid.

Qu'importe au pays toutes ces discussions soulevées par l'amour propre, la vanité, ou l'ambition de gens qui n'ont d'autre but que de se faire de la tribune une sorte de tremplin électoral ?

Il y a mieux à faire, ce nous semble, que de consacrer les heures des séances à entendre certains députés accuser et récriminer dans un but d'intérêt personnel ou de coterie.

On devrait se souvenir que les douzièmes provisoires touchent à leur fin et qu'il est urgent que le budget soit voté avant le mois prochain, si l'on ne veut pas être obligé de voter un nouveau douzième.

Pendant quelques jours la discussion de la loi de finance a marché bon train, les votes des articles se suivaient avec une sorte de rapidité fiévreuse ; on eût dit que la Chambre voulait en finir tout d'un coup. Puis tout à coup, le mouvement s'est ralenti, que disons nous, on a fait halte, pour s'occuper d'autres questions moins arides, plus amusantes et l'on s'est mis à interpellier un peu à tort et à travers.

Oh ! certes, ce n'est pas que la majorité cherche à renverser le cabinet, bien qu'il ne soit pas très solide, mais il y a des moments où elle a ses nerfs et où elle se laisse entraîner par quelques ergoteurs ou quelques tapageurs de la réaction, qui aiment à faire du scandale, ou ce que M. Paul de M. Cas-

sagnac appelait du « boucan », dans le but de jeter le discrédit sur le régime parlementaire et sur la République elle-même.

Depuis quelque temps, on a trop abusé de cette tactique misérable. Nous avons assisté à trop de séances orageuses, on a trop crié, on s'est trop accusé et trop injurié au Palais Bourbon et cela aux dépens des affaires de la nation que l'on a négligées.

Il est temps que cette agitation prenne fin et que la Chambre retrouve le calme sans lequel il lui est impossible de faire rien d'utile.

Nous savons bien qu'elle ne saurait aborder les grandes questions ni porter à son ordre du jour des réformes importantes parce que, arrivée à la fin de sa législature, elle n'aurait pas le temps de les étudier avec toute la maturité désirable ; mais du moins elle peut examiner le budget avec toute l'attention que comporte une question de cette nature qui touche à des intérêts aussi nombreux que complexes.

Or, il ne me semble pas qu'il en soit ainsi en ce moment, car elle cède à d'autres préoccupations d'un ordre tout-à-fait différent.

Il faudra pourtant que le budget soit voté par le Sénat. Si on paraît l'oublier au Palais Bourbon, il n'en est pas de même au Luxembourg où l'on se plaint avec juste raison de ce que chaque année la loi de finance est remise trop tardivement à la Chambre haute qui ne peut pour cette cause se livrer à un examen sérieux, approfondi du budget, qu'elle se trouve obligée de voter avec une précipitation regrettable.

Si l'on calculait le temps que les Chambres perdent en des débats stériles, on serait surpris de voir combien sont maigres, insuffisants, les résultats d'une session et combien sont peu nombreux les travaux d'une législature.

Certes, ce ne sont pas les projets qui font défaut, ils sont plutôt trop nombreux. L'initiative parlementaire est d'une fécondité intarissable ; souvent ils se chiffrent par milliers. Mais combien aboutissent ? A peine

quelques-uns par législation.

Il y a des propositions de loi qui sont sur le tapis depuis plusieurs années ; d'autres dorment dans la poussière des cartons depuis dix ans, et n'en sortiront probablement jamais. Cette manie de toucher à une foule de questions pour les ajourner ensuite indéfiniment, prouverait l'impuissance du parlementarisme si elle n'était bien plus l'œuvre des députés que du régime lui-même.

Ce que l'on peut reprocher à toutes les Chambres en général et à celle-ci en particulier, c'est de gaspiller le temps en des discussions oiseuses, au détriment des affaires publiques et de l'intérêt de la nation.

Trop de temps perdu ! Tel est le jugement que formule à juste titre l'opinion publique.

J. QUERCYTAÏN.

## CHAMBRE DES DEPUTÉS

Séance du 11 février

On discute le budget des finances. M. Vilfeu propose de faire bénéficier tous les retraités du bénéfice de la loi de 1881. Cela coûterait à peine 200,000 fr. et ferait disparaître une déplorable inégalité.

M. Tirard, ministre des finances, combat le projet qui est repoussé par 272 voix contre 233.

M. Jourde réclame en faveur des officiers retraités avant 30 ans de service.

M. le directeur de la dette promet d'examiner la question.

D'autres amendements, en faveur des vieux serviteurs de la France, sont également repoussés.

M. de Bernis demande la suppression de l'indemnité aux prétendues victimes du coup d'Etat.

M. de Bernis limite son amendement au cumul de la pension et d'une fonction.

L'amendement est renvoyé à la commission.

On vote ensuite un grand nombre de chapitres du budget.

Le projet de la commission sur les droits d'accroissement est repoussé, et celui du gouvernement, qui diffère très peu d'ailleurs, et plutôt dans la forme que dans le fond, est adopté à mains levées.

Ce n'était là qu'un incident dans le vote de la loi de finances.

Les deux premiers articles formant le total des dépenses générales des ministères sont adoptés. Il

ceux-ci se hâtèrent de décamper sans tambour ni trompette, se préoccupant peu des lamentations auxquelles dut se livrer l'inconsolable Oriane.

Le dithyrambe Gascon crut pourtant devoir chanter les louanges de l'inconsolable Céline, dont la belle passion les avait tirés de ce mauvais pas, mais il reconnaissait en soupirant que les baronnes allemandes à marier ne poussaient pas plus aux branches des arbres que les duchesses françaises.

Le lendemain, on fut en vue de Brandebourg, la capitale du margrave Jean Sigismond.

Comme le cœur battait à Marcel !... Il respirait le même air que sa fiancée. Mais où était Alice : Le margrave accueillerait-il favorablement sa double demande, politique et amoureuse ? Son cœur lui disait : Oui.

Cependant il était plus inquiet que jamais. C'est l'ordinaire quand on approche du but.

— En avant ! cria-t-il à ses compagnons en apercevant au loin la vieille cathédrale qui dominait la ville.

Nos amis sortaient du petit village de Re Kahn, quand, au delà de la dernière maison, qui était une auberge portant l'enseigne du Cygne Blanc, il virent la route barrée par une énorme voiture de bois, qui s'était renversée et dont la charge entière couvrait la voie.

On était sur une chaussée en remblai, à droite et à gauche se voyaient des marécages. Impossible de passer avec des chevaux : la chaussée était complètement obstruée.

Le voiturier et deux hommes paraissaient occupés à recharger l'énorme chariot.

— Dans un quart d'heure au plus nous aurons

en est de même des dépenses extraordinaires de la guerre.

Avec le vote de la loi sur les droits d'enregistrement, incorporée dans le budget des recettes, on passe aux autres sources de revenus publics.

M. Michou combat très énergiquement le projet d'un impôt de 10 francs par an sur les vélocipèdes.

— N'y touchez pas ! s'écrie-t-il, c'est le cheval du pauvre.

« Le cheval du pauvre », lui réplique-t-on, ce sont ses jambes.

M. Delon-le, l'auteur de la proposition, s'attache à montrer qu'en dépit de M. Michou, cette taxe nouvelle n'a rien d'antidémocratique.

Après l'adoption de la taxe par 300 voix contre 176, MM. les députés se séparent en s'ajournant au mercredi des cendres.

## INFORMATIONS

Le liquidateur du Panama et le jugement du 26 janvier

Le liquidateur de la Compagnie de Panama nous communique la note suivante qui servira d'éclaircissement et de commentaire au jugement récemment rendu en faveur de quelques obligataires.

Un jugement rendu le 26 janvier 1893 par le tribunal civil de la Seine a condamné le liquidateur de la Compagnie de Panama à payer à divers obligataires :

- 1<sup>o</sup> Le montant de la somme versée par la souscription de leurs titres ;
- 2<sup>o</sup> Les dommages-intérêts représentant le montant de la prime d'amortissement acquise ;
- 3<sup>o</sup> Les coupons échus ;
- 4<sup>o</sup> Les intérêts légaux.

Cette décision ne s'applique ni aux obligations nouvelles 8<sup>e</sup> série, émises en mars 1888, ni aux obligations à lots.

Publiée dans un certain nombre de journaux, elle a provoqué chez les porteurs de titres une grande et légitime émotion.

Le jugement de 26 janvier est la conséquence naturelle et forcée d'une situation que le liquidateur a exposée dans le dernier rapport qu'il a présenté au tribunal de la Seine le 12 novembre 1891.

La Société de Panama ayant été déclarée civile, tout obligataire peut, en exerçant une action individuelle, obtenir une condamnation contre la liquidation pour le montant de sa créance.

Il puise dans cette condamnation le droit de procéder à des voies d'exécution et il pourrait se

fini, cria-t-il aux cavaliers. Patientez un peu... L'auberge du Cygne Blanc est renommée pour sa bonne bière de Berlin et ses pâtisseries : vous y serez bien reçus.

— Mais, fit observer Marcel par son interprète Gargantua, nous sommes pressés. N'y a-t-il point un chemin détourné.

— Ces Herren perdraient certainement une bonne heure à suivre ce chemin, qui tourne derrière la montagne de Harlung, tandis qu'ils n'ont qu'un quart d'heure à prendre patience, jusqu'à ce que nous ayons débarrassé la chaussée.

Le rétre, affriandé par la bière de Berlin et les pâtisseries du Cygne blanc, opina fortement pour qu'on attendit. On se décida donc à rentrer dans l'auberge.

Au moment où ils pénétraient dans la salle basse, Michel vit, par une fenêtre donnant sur la cour un cordelier gagner un bois de bouleaux derrière le jardin. Mais il ne put distinguer son visage.

— Il y a donc un couvent de cordeliers dans le voisinage, demanda le père d'Auvergne à l'aubergiste qui servait la bière brune.

— Versteht nicht, je ne comprends pas, répondit le cabaretier.

Michel, qui avait oublié qu'il était en Allemagne, pria Gargantua de traiter sa question. Mais Marcel se hâta d'intervenir, pour s'opposer à ce que le rétre trahit son origine allemande.

— Ne jurez même pas, capitaine, ajouta-t-il. Si proche du but, ne négligeons pas la moindre précaution. J'ai même eu tort de vous faire parler à ces gens sur la route.

— En ce cas, répartit le rétre, ça vas bien mancher, bar ne pas churer.

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 135

## UN AMOUR D'HENRI IV

Par HENRI AUGU et GULLAUD

TROISIÈME PARTIE

L'ASSASSINAT

VIII

LE BOURGMESTRE DE MAGDEBOURG ET LE GATEAU AUX OIGNONS

Les interrogatoires qu'il fit subir aux accusés furent affables, amicaux même. Il allait au-devant de leurs explications, leur facilitant la défense, et quand ils furent confrontés avec l'homme à la barbe fauve qui les avait dénoncés au bourgmestre, il aida à la confusion de ce dernier, qui finit par avouer qu'il avait porté l'habit de moine franciscain le jour du crime.

Ce fut bien autre chose alors.

Le bailli, qui détestait intérieurement le bourgmestre Krauss, commença en secret une enquête contre ce magistrat, et, au bout de six semaines, le jour même où il déclarait absous les quatre Français, il se livra devant le Tribunal des échevins, à une violente sortie contre le patelin et cauteleux magistrat de la cité. Il le signala comme un allié des Pfaffen (prêtres romains) et hostile aux ten-

dances françaises que commençait à manifester l'Allemagne protestante.

L'amtman Melchior n'eut aucune peine à jeter tout l'odieux de la poursuite contre ces gentilsgommes si dévoués à Henri IV sur un affidé des jésuites, que compromettaient plusieurs écrits trouvés chez lui, et le bourgmestre Krauss fut décrété d'accusation.

On rechercha le paysan dénonciateur, que les Français déclarèrent être le même qu'ils avaient déjà rencontré plusieurs fois sur leur route, chaque fois sous un costume différent, et au moment où ils allaient être l'objet d'une attaque ou d'un attentat perfide. Ce paysan était indubitablement un agent de la Compagnie de Jésus.

Mais l'émissaire du père Daubigny, car on a dû deviner que c'était lui, avait disparu.

La sensible Céline avait été plusieurs fois voir à la tour son cher Amadis, et elle avait eu soin que rien ne manquât à lui et à ses compagnons.

Elle mit la maison sens dessus dessous le jour où les portes de la prison s'ouvrirent devant les Français. Elle voulait qu'ils demeuraient chez elle jusqu'à la cérémonie du mariage, dont elle prétendait faire publier les bans dès le dimanche suivant.

Mais le Gascon, revenu sur le compte de sa princesse quadragénaire, et ayant fini par convenir avec Marcel que la prétendue haquenée blanche n'avait été qu'un âne gris, ne fit aucune difficulté de suivre ses amis, qui l'entraînèrent le lendemain vers l'hôtellerie de la Ville de Brunswick où étaient restés les chevaux.

On les fit seller promptement, et comme le bailli avait fait rendre leurs armes à nos quatre amis,

faire attribuer, jusqu'à due concurrence, la portion de l'actif qu'il serait parvenu à réaliser, s'il n'en était empêché par l'intervention des autres obligataires créanciers.

Le concours d'un nombre plus ou moins considérable d'obligataires, faisant valoir utilement leurs droits sur les sommes réalisées, a pour conséquence l'ouverture d'une contribution à laquelle, théoriquement, tous les obligataires devraient produire.

Le liquidateur a démontré, dans son rapport, l'impossibilité matérielle et pratique d'une distribution par voie de contribution.

Cette procédure entraînerait :  
La nécessité pour tout porteur, même d'un seul titre, d'avancer au moins 50 fr. de frais ;

L'obligation, pour le greffé du tribunal civil de la Seine, de recevoir et classer deux millions de titres.

La nécessité pour le juge commis à la contribution de dresser un règlement qui comporterait 2 ou 300,000 créanciers ;

L'impossibilité pour les obligataires de constater ce règlement.

Cette procédure absolument impossible absorberait d'ailleurs, en frais, droits de timbre et d'enregistrement, le plus clair de l'actif à distribuer.

Le liquidateur a toujours estimé qu'il était de son devoir de défendre l'actif contre les poursuites individuelles « et de ne pas prêter les mains » à ce que cet actif devint le prix de la course » et put être absorbé par certains créanciers à qui leur situation permet de faire des avances » au détriment des autres » (Rapport du 12 novembre 1891.)

C'est là le motif de la résistance qu'il a opposée aux demandes dirigées contre lui et des délais qu'il a sollicités.

En présence d'une situation inextricable, il a indiqué dans son rapport et constamment poursuivi la seule solution qui lui parut pratique, « une loi qui, malgré le caractère civil reconnu » à la Société de Panama, en assimilerait, dans » une certaine mesure, la liquidation à une faillite et, en paralysant les actions individuelles » les, permettrait au liquidateur de procéder, » au mieux des intérêts de tous, soit à la cession » de l'actif, soit à sa réalisation et à sa distribution. » (Rapport de 12 novembre 1891.)

Dans cet ordre d'idées il a présenté, après avoir pris l'avis des conseils les plus autorisés, un projet de loi sur lequel il a appelé la sollicitude du gouvernement.

Par des circonstances indépendantes de la volonté du liquidateur, ce projet de loi n'a pas encore été soumis au Parlement.

Cependant les actions individuelles se multiplient et, à la suite du dernier jugement rendu, les obligataires, en grand nombre, demandent au liquidateur ce qu'ils doivent faire pour sauvegarder leurs intérêts.

#### Le départ de M. Waddington

En réponse au toast du lord-maire, M. Waddington, au banquet de l'hôpital français, a expliqué les motifs de son départ de Londres.

Son départ, a-t-il dit, est absolument volontaire. Quand il fut nommé ambassadeur, il accepta sous la condition qu'il pourrait toujours conserver sa place au Sénat. Mais après dix ans passés à Londres, il sent qu'il a besoin de reprendre contact avec ses amis politiques de Paris et participer de nouveau à la politique intérieure

Aussitôt il se jeta sur une assiette de zwiebel kuchen (gâteau aux oignons) dont on est très friand en Allemagne, et se mit en train d'en dévorer une énorme tranche.

— Ces Herren ! demanda l'aubergiste avec un gracieux sourire, n'en mangeront-ils pas aussi. Le gâteau est excellent.

— Ia, ia, ne put s'empêcher d'affirmer Gargantua, pour marquer son approbation.

— C'est la renommée ici, insinua à son tour la cabaretière. Le dimanche et les jours de fête, tout Brandebourg vient s'en régaler.

— Est-ce que vous parlez allemand, lieber Herr, demanda l'homme à Gargantua.

Celui-ci, oubliant la consigne, interrompait déjà sa formidable mastication, pour répondre à l'hôte dans sa chère langue, lorsqu'un coup d'œil de Marcel lui fit mordre de plus belle le succulent gâteau aux oignons.

— Gombrends bas, mossié ! grommela-t-il la bouche pleine, enchanté de faire croire qu'il était français par sang et n'ayant pas le moindre accent.

Michel, après avoir bu de la bière de Berlin, voulut comme ses compagnons, goûter à la tarte aux oignons. Mais chacun fit la grimace. Ce mets n'allait guère à leurs palais français.

— Allez donc voir, Michel, dit l'officier des gardes, si ces gens ont bientôt fini sur la route.

Le père de Pailhat sortit de l'auberge. Deux des hommes seulement faisaient la besogne, mais le plus lentement possible. Quant au voiturier...

— Ah ! le brigand ! s'écria tout à coup Michel.

Il venait d'apercevoir, sur une éminence à gauche de la route, le moine cordelier, avec qui le

de la France. Il faut, maintenant, ou se désintéresser de cette politique ou abandonner ses fonctions d'ambassadeur.

Il croit que son devoir est de rentrer dans la vie parlementaire. M. Waddington fait ensuite ses adieux à la colonie française.

#### La flotte russe

Nous croyons savoir de bonne source que la nouvelle publiée par les journaux officieux de la prochaine venue en France d'une escadre russe, commandée par le grand-duc Alexis est tout au moins prématurée.

C'est, croyons-nous, un ballon d'essai ou une manœuvre politique dont on devine le but. Par suite, l'indication du Havre comme port de séjour de la flotte russe n'est pas plus exacte et la municipalité de cette ville, fort émue de la nouvelle lancée, va pouvoir se remettre de cette chaude alerte.

#### Le fusil Lebel

Les corps d'infanterie avaient signalé qu'il se produisait quelquefois avec les cartouches modèle 1886, les ruptures transversales contre le bourrelet, et par conséquent des crachements fort gênants pour le tireur. Bien que les ateliers de fabrication aient réalisé d'assez grands progrès pour qu'on puisse affirmer que ces ruptures sont excessivement rares aujourd'hui, le service de l'artillerie a cherché et trouvé le moyen de modifier le fusil Lebel, de manière à garantir les tireurs contre les effets des crachements.

Un certain nombre de fusils modifiés vont être envoyés dans des régiments d'infanterie qui seront chargés d'une série d'expériences ayant pour but de constater la valeur des modifications projetées. On vérifiera la solidité de l'arme dans les exercices, les marches et les manœuvres, et l'on exécutera non seulement les tirs réglementaires, mais encore quelques tirs spéciaux avec des cartouches prélevées sur des lots ayant donné une très forte proportion de rupture au bourrelet.

Dans chacun des corps désignés pour les expériences, une compagnie de 100 hommes armés, 50 de fusils neufs et 50 de fusils modèle 1886 transformés, exécutera, avec dix mille cartouches retirées des approvisionnements comme défectueuses, la série complète des tirs. Les rapports, notes et observations devront être adressés au ministère avant le 10 mars.

Dans les autres compagnies, les tirs s'effectueraient avec des cartouches « en bon état. »

Ce n'est qu'après tous ces essais que le ministre pourra se prononcer sur la transformation proposée par l'artillerie.

#### Les Allemands au Dahomey

Le numéro de la *Politique coloniale* qui vient de paraître contient de curieux renseignements sur le rôle joué par les Allemands au Dahomey.

D'une correspondance adressée de Porto-Novo à notre confrère, nous détachons les passages suivants :

« Le général Doods a fait publier partout qu'il ferait passer par les armes tout indigène trouvé porteur de fusils à tir rapide prohibés, comme vous le savez, par l'acte général de la conférence de Bruxelles.

« Cet officier général ne saurait en effet se montrer trop sévère en ce qui concerne le commerce des armes, car, à la suite de perquisitions opérées par son ordre dans les factoreries allemandes de Whydah et de Godomey, il a pu se

voiturier échangeait des signes.

Il voulut s'élaner dans la direction du frocard, dont il reconnut la barbe fauve, mais le maréage était un obstacle invincible.

— A la male heure, s'exclama-t-il en se précipitant dans le cabaret. Il y a un piège ici ; je viens de voir l'homme à la barbe fauve... Mais qu'y a-t-il donc ?

Il voyait Marcel et le chevalier s'empresser autour du reître, qui, sans lâcher le reste de son gâteau aux oignons, se tordait de douleur en hurlant :

— Là... là... dans l'esdomac... la boirdrine... ça brûle... Ah ! der Teufel !

— Où sont l'aubergiste et sa femme ? demanda Michel, en préparant ses mains aux rudes coups de poing qu'il savait si bien administrer.

Mais l'homme et sa digne compagne avaient disparu.

— Pauvre ami, disait Marcel... empoisonné.

— Avec le gâteau aux oignons, ajouta Michel. Ah ! quand tiendrai-je cet homme, ce carme, ce franciscain, ce cordelier maudit !

Le malheureux Gargantua, victime de sa gourmandise, continuait à se crispier sous les atroces douleurs que lui causait le gâteau empoisonné. Les progrès de l'intoxication étaient rapides : déjà il changeait de couleur.

— Comment faire ! disait l'officier des gardes. Mais j'y songe ! fit-il tout à coup, le flacon de l'abbesse !

Il tira aussitôt de son pourpoint le précieux antidote, et desserrant les dents du reître avec l'aide de ses amis, il lui en versa plusieurs gouttes dans la gorge.

rendre compte, malgré les dénégations des intéressés, que c'est grâce à ces maisons que Behanzin a pu se procurer les armes et les munitions dont il s'est servi pendant la dernière campagne.

« Les livres des factoreries Wolber et Brohn, Godelt, Trongott-Solner, de Hambourg, ainsi que ceux de la maison Barth, de Bale, contiennent la preuve irréfutable que du mois de février 1891 au mois d'avril 1892, il a été vendu à Behanzin ou à ses représentants à Whydah par lesdites maisons, savoir :

» 400 fusils Peabody, 230 Winchester, 750 Chassepot, provenant des magasins allemands, 300 Synider, 250 Abini, 250 Spencer, 150 Mauser, 60 revolvers de divers modèles Allemands, 6 canons Krupp, 4 mitrailleuses Rekye, 600,000 cartouches, 1,000 obus, 300 boîtes à mitraille et 6,000 cartouches pour mitrailleuses.

» Je puis ajouter que le général a trouvé sur les livres de commerce en question la preuve indéniable que ces fournitures de guerre ont été, pour la plupart, échangées contre des esclaves exportés au Cameroun par des vapeurs de la Compagnie hambourgeoise Werman.

» Vous pouvez tenir ces renseignements pour absolument exacts et nous espérons ici que le gouvernement métropolitain approuvera les mesures de rigueur prises par le général Doods en conseil privé, mesures qui ont eu pour effet d'expulser du territoire de nos établissements, en vertu de la loi de 1849, les sieurs Richter, Witt, Buss et Barth, agents des maisons allemandes sus-indiquées. »

#### M. Reinach

M. Reinach a remboursé à M. Monchicourt, liquidateur du Panama, le montant d'un chèque de 40,000 fr., qu'il avait reçu de son beau-père.

#### Le procès en corruption

Le procès en corruption viendra dans les premiers jours de mars. Le *Figaro* a publié *in extenso* l'acte d'accusation, on sait que cette publication est illicite. Il se pourrait qu'elle entraînant un renvoi de l'affaire à une autre session. Cette publication anticipée a causé grand émoi dans le monde judiciaire.

Neuf journaux sont poursuivis pour ce fait.

#### Le crime de Fontenay-sous-Bois

Tous nos lecteurs connaissent les détails de cette affaire que nous avons publiée en septembre dernier. La maison de M. Charles Plista avait été dévalisée et la servante, Marie Molles, originaire du Lot, étranglée dans le poulailler.

L'assassin fut bientôt arrêté, c'était le neveu du propriétaire, Virgile Plista, garçon de vingt ans, très excentrique et qu'on trouva dans un hôtel de Nantes. Il ne sortait qu'en grandes bottes à l'écuylère ornées d'épérons.

L'attitude de l'accusé à l'interrogatoire a été étrange ; aussi, dès le début de l'audience, la cour a-t-elle renvoyé l'affaire à une autre session pour procéder à l'examen de l'état mental de Virgile Plista.

#### LOI

##### PORTANT MODIFICATIONS AU RÉGIME DE LA SÉPARATION DE CORPS

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1<sup>er</sup>. — L'article 108 du Code civil est complété ainsi qu'il suit :

La liqueur était souveraine, comme l'avait dit Marie de Beauvilliers, elle fit bientôt sentir son action bienfaisante, et au bout d'un quart d'heure le reître était complètement remis.

— Dut brêt à regommencer, cria-t-il de sa voix de stentor.

— Pas avec ce gâteau toujours, fit Michel.

— No, no, der Teufel ! mais je poirais bien de la bière.

On ne le permit pas. Gargantua dut souffrir plutôt qu'on lui administrât encore trois gouttes du contre-poison.

— A nos chevaux maintenant ! s'écria Marcel. On se remit en selle, et l'on reprit la chausée.

Elle n'étoit pas tout à fait débarrassée, mais les hommes avaient décampé, et l'obstacle qui restait fut franchi.

Une demi-heure après, comme on approchait de la rivière du Havel et des premières maisons du Brandebourg, Michel se détacha tout à coup de ses amis sans mot dire.

Ces derniers ne s'en aperçurent que lorsqu'il était déjà à cent pas. Ils s'arrêtèrent pour l'attendre.

Michel volait sur son cheval vers une fabrique à sa gauche, où, au milieu de toiles blanches suspendues à des piquets, il venait d'apercevoir quelque chose comme un froc gris de cordelier, ceint de la corde blanche.

Bientôt on vit reparaitre l'ancien père, tenant de la main gauche par son capuce, le moine à la barbe fauve qui se débattait comme un diable le long des flancs du cheval.

— Le voilà enfin ! cria-t-il à ses amis en levant le faux cordelier en l'air comme une plume. C'est

« La femme séparée de corps cesse d'avoir pour domicile légal le domicile de son mari.

» Néanmoins, toute signification faite à la femme séparée, en matière de questions d'état, devra également être adressée au mari, à peine de nullité. »

Art. 2. — L'article 299 du Code civil est complété ainsi qu'il suit :

« Par l'effet du divorce, chacun des époux reprend l'usage de son nom. »

Art. 3. — L'article 311 du Code civil est remplacé par les dispositions suivantes :

« Art. 311. — Le jugement qui prononce la séparation de corps ou un jugement postérieur peut interdire à la femme de porter le nom de son mari, ou l'autoriser à ne pas le porter. Dans le cas où le mari aurait joint à son nom le nom de sa femme, celle-ci pourra également demander qu'il soit interdit au mari de le porter.

» La séparation de corps emporte toujours la séparation de biens.

» Elle a, en outre, pour effet, de rendre à la femme le plein exercice de sa capacité civile, sans qu'elle ait besoin de recourir à l'autorisation de son mari ou de justice.

» S'il y a cessation de la séparation de corps par la réconciliation des époux, la capacité de la femme est modifiée pour l'avenir et réglée par les dispositions de l'article 1449. Cette modification n'est opposable au tiers que si la reprise de la vie commune a été constatée par acte passé devant notaire avec minute, dont un extrait devra être affiché en la forme indiquée par l'article 1445, et de plus par la mention en marge : 1<sup>o</sup> de l'acte de mariage ; 2<sup>o</sup> du jugement ou de l'arrêt qui a prononcé la séparation, et enfin par la publication en extrait dans l'un des journaux du département recevant les publications légales. »

Art. 4. — L'article 248 du Code civil est modifié ainsi qu'il suit :

« L'appel est recevable pour les jugements contradictoires dans les délais fixés par les articles 443 et suivants du Code de procédure civile.

» S'il s'agit d'un jugement par défaut, le délai ne commence à courir qu'à partir du jour où l'opposition n'est plus recevable.

» En cas d'appel, la cause s'instruit à l'audience ordinaire et comme affaire urgente.

» Les demandes reconventionnelles peuvent se produire en appel sans être considérées comme demandes nouvelles.

» Le délai pour se pourvoir en cassation court du jour de la signification à partir pour les arrêts contradictoires et, pour les arrêts par défaut, du jour où l'opposition n'est plus recevable.

» Le pourvoi est suspensif en matière de divorce et en matière de séparation de corps. »

Art. 5. — La présente loi s'applique aux séparations de corps prononcées ou demandées avant sa promulgation.

Art. 6. — Les dispositions contraires à la présente loi sont abrogées.

Art. 7. — La présente loi est applicable aux colonies où les dispositions du Code civil ci-dessus visées sont en vigueur.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 6 février 1893.

CARNOT.

Par le président de la République :

Le garde des sceaux, ministre de la justice,  
Léon BOURGEOIS.

bien mon lansquenet de Turin.

Puis, sans même descendre de sa monture, et tenant toujours le frocard suspendu avec sa main gauche, il lui asséna sur le crâne un premier coup de poing qui arrêta immédiatement toute gesticulation.

— Qué simple ! fit l'athlète examinant un instant la face du misérable, qui s'était aussitôt couverte d'une pâleur livide.

Une deuxième talmouse résonna moins que la première, comme si la boîte osseuse fut déjà fêlée.

L'hercule pauma de la sorte deux fois encore. A la quatrième, la cervelle jaillit.

— Assez, Michel, assez ! implora Marcel apitoyé.

— Oui, il en a assez, dit tranquillement le montagnard auvergnat.

Et saisissant à deux mains le corps du bandit, il l'éleva au-dessus de sa tête, le balança un instant dans l'air et le jeta dans les flots du Havel qui se refermèrent sur lui.

L'abominable lansquenet Claude le Lorrain ne pouvait finir mieux.

Heureusement que per-onne n'avait été témoin de cette prompte exécution.

Pour accomplir cet acte de haute justice, Michel avait arrêté son cheval sous des tilleuls, qui bordaient la rivière.

Marcel et ses amis allèrent s'installer à l'hôtel-lerie de l'Aigle noir, sur la grande place de Brandebourg.

(A suivre.)

**CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE**

**Chauffoir public**

Personnel des postes et télégraphe, bureau de Cahors.....	11
MM.	
De Gavardie dir. des contribut. direc.	5
Lurguie, président du tribunal civil..	10
Total de la 6 <sup>e</sup> liste.....	26
Total des listes précédentes..	555
Total général.....	581

**Le Bal des Commerçants**

La troisième et dernière soirée qui a clos — pour le moment — la série des fêtes de l'hiver 1893, à Cahors, n'a rien à envier à ses devancières. Le bal donné samedi par les commerçants a été des plus brillants à tous les points de vue; l'ornementation, faite par les divers industriels, chacun ayant réclaté l'honneur de prêter son concours gratuit pour sa spécialité, était des mieux réussies. Qu'ils reçoivent donc ici tous nos remerciements ainsi que ceux des pauvres, puisque, grâce à eux, le produit presque intégral des souscriptions sera affecté au soulagement des malheureux.

Tout le monde a été heureux de remarquer que les dames de la société cadurcienne s'étaient empressées de se rendre, en nombre respectable, à cette fête de charité, et de se joindre aux représentants du commerce, pour contribuer à son éclat; aussi le plus grand entrain n'a-t-il cessé de régner pendant la nuit entière, et les danses se sont-elles prolongées jusqu'à sept heures du matin.

Ajoutons, avant de terminer, que le produit du jeu, destiné également aux pauvres, s'est élevé à près de 500 fr.

Toutes nos félicitations aux commerçants, pour l'excellente idée qu'ils ont eue d'organiser un bal dont le succès a d'ailleurs récompensé leur louable dévouement; tous nos remerciements aussi à M. le Maire de Cahors, qui avait mis les salles de l'Hôtel de Ville à la disposition des organisateurs, et qui, paraît-il, serait heureux de faire de même l'hiver prochain.

Mais nous avons le temps de songer aux fêtes de 1894; pourquoi donc n'enregistrons-nous pas, pour finir, certains bruits qui courent d'une façon persistante et d'après lesquels on danserait encore à la Mi-Carême?

M. HEYC.

La répartition des fonds provenant du bal de charité organisé par MM. les commerçants de Cahors a été faite par les soins de la commission. Il reste net pour les pauvres une somme de 1945 fr. qui a été répartie de la manière suivante :

Bureau de bienfaisance	1500 fr.
Hospice de Cahors	445 fr.

Toutes nos félicitations à MM. les commissaires et à leur président, M. Calmon, qui, les premiers, ont voulu appliquer le principe légal de répartition du droit des pauvres.

Les malheureux sont secourus de deux manières :

- 1° Indigents secourus à domicile par les soins du bureau de bienfaisance ;
- 2° Indigents malades, traités gratuitement à l'hospice, lorsque par suite de maladies aiguës, d'incurabilité ou de vieillesse extrême, le bureau de bienfaisance ne peut utilement les secourir.

Hâtons-nous d'ajouter que la plus grande part dans les répartitions doit être allouée aux bureaux de bienfaisance qui sont ordinairement moins bien dotés que les hospices.

**Impôt sur les vélocipèdes**

La Chambre a voté samedi, par 300 voix contre 176 une disposition ainsi conçue :

A partir du premier mars 1893, il sera perçu une taxe annuelle de 10 fr. par an pour chaque vélocipède ou instrument analogue.

Sont affranchis de cette taxe : 1° les vélocipèdes possédés par les marchands et uniquement destinés à la vente; 2° ceux qui sont possédés en conformité de règlements militaires ou administratifs.

La taxe est due dans la commune où les vélocipèdes impossibles séjournent le plus habituellement.

Les contribuables sont tenus de faire la déclaration des vélocipèdes à raison desquels ils sont imposables. Cette déclaration est faite à la mairie de la commune, où la taxe est due en vertu du paragraphe précédent.

Les déclarations sont valables pour toute la durée des faits qui y ont donné lieu. Elles doivent être modifiées au cas de changement, soit dans les bases de la taxe, soit dans le lieu de son imposition.

Les déclarations sont faites ou modifiées, s'il y a lieu, le 31 janvier au plus tard de chaque année. Dans le cas prévu par l'article 2, paragraphe 2, elles doivent être effectuées dans les trente jours de la date des faits qui motivent l'imposition.

Les taxes applicables à l'année 1893, pour les

vélocipèdes possédés à la date du 1<sup>er</sup> mars de la dite année, seront réglées à raison de dix douzièmes de la taxe annuelle, telle qu'elle résulte des articles ci-dessus.

Pour la même année, les déclarations relatives aux vélocipèdes possédés depuis une époque antérieure au 1<sup>er</sup> mars 1893 seront reçues dans les deux mois qui suivront la promulgation de la présente loi.

**L'impôt sur les pianos**

A la majorité de 307 voix contre 135, la Chambre a voté hier une taxe de 10 fr. sur les pianos.

**La ligne de Limoges à Brive**

Nous lisons dans le *Courrier du Centre* de Limoges :

Les députés et sénateurs de la Haute-Vienne et de la Corrèze ont fait, ces jours de niers, auprès de M. le ministre les travaux publics, une démarche pour le prier d'inviter la Compagnie d'Orléans, à hâter le plus possible l'ouverture de la ligne de Limoges à Brive par Uzerche.

L'honorable M. Viette a promis d'insister auprès de la Compagnie pour que les derniers travaux soient poussés activement, et que l'inauguration puisse avoir lieu le 14 juillet prochain.

Nos représentants ont fait hier une démarche identique auprès de M. Heurteau, le directeur de la Compagnie d'Orléans, et là ils ont appris une nouvelle qui sera accueillie avec joie dans toute notre région : c'est que, à moins d'incidents imprévus, la ligne serait prête dans les derniers jours du mois de juin.

M. Heurteau a en effet déclaré que la Compagnie établissait ses diagrammes d'exploitation de la nouvelle ligne pour le prochain service d'été qui commence, comme on sait, le 1<sup>er</sup> juillet. C'est donc à cette date du 1<sup>er</sup> juillet que sera ouverte la ligne de Limoges à Brive par Uzerche.

**L'enseignement agricole**

M. Dupuy, ministre de l'instruction publique, vient d'adresser aux recteurs une circulaire dans le but de porter remède au défaut d'harmonie qui existe entre deux enseignements qui devraient être dirigés d'après un même ensemble de vues; celui de l'agriculture et celui des sciences physiques et naturelles.

Sans changer l'esprit des programmes, on peut, dit le ministre, orienter nettement l'enseignement scientifique destiné aux campagnes vers les choses de l'agriculture; j'estime qu'on ne saurait trop accentuer cette orientation à la fois dans nos cours et dans nos examens primaires. Ce sera un premier moyen de préparer les jeunes générations rurales à l'apprentissage intelligent et scientifique des professions agricoles.

**Les vacances**

M. le ministre de l'instruction publique a ainsi réglé les congés dans établissements universitaires.

Les vacances de Pâques dureront treize jours. Elles commenceront le mercredi 29 mars à partir de midi et prendront fin le lundi soir de la Quasimodo, 10 avril à l'heure réglementaire.

A l'occasion de la Pentecôte, les classes vacqueront également du samedi 20 mai, à 4 heures au mardi 23 mai, heure réglementaire.

Enfin, les lycées sortiront le vendredi 14 juillet, à 8 heures du matin, pour ne rentrer que le dimanche 16, à l'heure réglementaire.

Nous croyons savoir que les élèves des lycées de Paris préparent une pétition dans le but d'obtenir du ministre un jour de congé à la Mi-Carême.

**Procès en diffamation**

M. le docteur Marcenac, conseiller général du canton de Luzech, vient d'assigner la *Petite Dépêche*, pour injures et diffamation devant le tribunal de police correctionnelle.

**Nomination**

M. Clot, commissaire de surveillance administrative des chemins de fer à Murat (Cantal), réseau d'Orléans, a été appelé à la résidence de Capdenac, même réseau, en remplacement de M. Lambœuf, précédemment appelé à Cahors.

**Mérite agricole**

M. Bréel, métayer à Alvernac, vient d'être nommé chevalier du mérite agricole.

**Perception**

M. Tournié, maire de Rudelle, est nommé percepteur de la réunion de Thémimes (4<sup>e</sup> classe), en remplacement de M. Suche, appelé à la perception de Arles-sur-Tech (Pyrénées-Orientales), 3<sup>e</sup> classe.

**Disparu**

Un soldat qui venait de passer cinq ans aux compagnies de discipline, versé depuis peu au 7<sup>e</sup> de ligne pour y terminer les quelques mois de service qui lui restaient à faire, a disparu depuis dimanche. Cet homme a laissé ses vêtements dans une auberge de la rue des Soubirous; il était marié, père de famille et originaire de Lyon.

**Convocations**

La commission départementale se réunira le mardi 28 février à 2 heures.

Le Conseil d'hygiène se réunira vendredi 17 février à 2 heures.

**SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT**

Séance du 30 janvier 1893

Présidence de M. Cangardel, Doyen d'âge

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire général dépose les publications reçues.

M. le président fait part à la Société de la mort d'un de ses membres résidents, M. l'abbé Bonabry, qui fut pendant quelques temps secrétaire des séances. Il dépose en outre sur le bureau plusieurs papiers intéressant la société qui étaient encore en possession de M. Bonabry.

M. Combes est chargé d'écrire la notice nécrologique de ce membre.

M. le président donne connaissance d'une circulaire de la librairie Techner relative à la prochaine publication, du *Libre d'or de Jeanne-d'Arc*, par Pierre Lanéry d'Arc.

M. Greil continue la lecture du *Libre des comptes d'un chanoine* de Cahors, ouvert en 1748.

M. Caminade donne communication d'une nouvelle à la fois humoristique et historique intitulée : *En Carnaval*

M. Joseph Blanc donne lecture d'un sonnet : *Les deux voix*.

Le Président, F. CANGARDEL, Le Secrétaire, Joseph BLANC.

**Gourdon**

Par arrêté de M. le préfet du Lot, en date du 10 février, M. Lafon Edmond, pharmacien à Gourdon, a été nommé membre du conseil d'hygiène et de salubrité publique de l'arrondissement, en remplacement de M. Maury François, décédé.

\* \* \*

La société de secours mutuels de St-Eloi a procédé, vendredi dernier, au renouvellement de son bureau. Ont été élus :

MM. Dauliac Antonin, huissier, vice-président; Rossignol Firmin, sellier, secrétaire; Viard Pierre, employé, sous-secrétaire; Chassaing Eugène, ferblantier, trésorier; Constant Philippe, carrossier, commissaire-vérificateur; Mauriès Antoine, coutelier, commissaire d'ordre.

Administrateurs : MM. Bouzon Firmin, serrurier; Cassan Louis, négociant; Rodes, peintre; Jauvion Louis, peintre.

**St-Céré**

Lundi dernier, M. Lair, descendant à la gare de Bretenoux et prenait un omnibus de service pour St-Céré. Devant une montée fort raide, les chevaux ayant pris le mors aux dents, M. Lair, sans calculer le danger, sauta hors de la voiture et alla donner de la tête contre un pavé de la route. Son état est grave.

**Labastide-Murat**

A Labastide-Murat, le sieur Cyprien Périé, horloger ambulant, a été arrêté pour outrages à la gendarmerie; le tribunal de Gourdon l'a condamné pour ce fait à 6 jours de prison.

**Souillac**

La gendarmerie de Souillac a arrêté en flagrant délit de vol de tabac en feuille les nommés Lavergne Pierre, âgé de 21 ans, cultivateur à St-Sozy et Camperos Pierre, âgé de 31 ans, cultivateur à Meyronne. Ces deux individus ont été écroués à la prison de notre ville.

**Accident**

Le nommé Coldéfy, de Larroque-des-Arcs, en revenant de Valance-d'Agen, est tombé, en descendant de voiture, si malheureusement, qu'une des roues du véhicule lui a passé sur un bras et le lui a cassé.

**Compagnie du gaz**

La Compagnie du gaz des villes de Rodez, Aurillac et Cahors, vient de faire distribuer aux indigents de la ville d'Aurillac, un wagon de charbon et 2,000 kilos de coke.

**Arrestation**

La veuve Maurin, née Bauxère Marie, âgée de 30 ans, a été mise en état d'arrestation pour vol. Une enquête est ouverte pour établir les faits.

**Procès-verbal d'octroi**

Les employés d'octroi du bureau de la gare ont dressé procès-verbal, contre la femme Seyrith Euphrasie, pour une certaine quantité de poulets qu'elle essayait de rentrer en fraude.

**Marché-Foire du 11 février**

La foire du 11 a été assez importante. Les divers marchés étaient assez bien garnis. Les boeufs se vendaient de 35 à 42 fr. les 50 kilos. Les attelages étaient livrés au cours des derniers marchés. Les porcs gras de 34 à 40 fr. les 50 kilos. Les moutons étaient livrés à raison de 0,60 le kilog. et les agneaux de 0,80. Les cours des brebis pour l'élevage n'ont pas

varié sur les divers marchés.

Le blé s'est vendu 17 fr. 50 l'hectolitre.  
Le maïs 11 fr. 25.  
Les pommes de terre 2 fr. 75 à 3 fr.  
Les truffes de 5 à 7 fr. le kilog.  
Volailles grasses de 0,50 le 1/2 kilog. Diodes 0,45 le 1/2 kilog.  
Œufs 0,90 la douzaine.

**Nouilles aux Œufs et Macaroni ★★★**  
**RIVOIRE & CARRET**  
Réclamez dans toutes les Épiceries

**FAITS DIVERS**

**Un boucher comme il les faut**

Nous lisons dans la *Dépêche* :  
Nous avons annoncé récemment qu'un des boeufs gras proménés à Marmande avait été saisi par le service sanitaire comme atteint de tuberculose généralisée. Nous tenons à signaler la conduite digne d'éloges du boucher auquel appartenait cet animal. En le dépouillant, il s'aperçut que ce boeuf, bien que très gras, ne paraissait pas parfaitement sain; malgré qu'il eût payé 850 fr., il n'hésita pas à envoyer chercher le vétérinaire chargé du service sanitaire, et celui-ci se trouvant absent, c'est M. Petit, son confrère, qui constata le caractère dangereux de la viande abattue et en ordonna l'enfouissement.  
En cette circonstance, nous le répétons, le boucher X... s'est très bien conduit et mérite d'être cité en exemple.

**Un officier de paix... allemand**

Vers la fin du mois de décembre dernier, le nommé Lansberg, officier de paix du dixième arrondissement, avait été cité devant la neuvième Chambre correctionnelle, par son ancienne maîtresse, Mlle C. K... qui l'accusait d'abus de confiance et d'abus de pouvoir à son égard.  
De plus, la plaignante reprochait à son ex-amant d'avoir nommé d'attaches en Allemagne.  
L'officier de paix incriminé se défendit énergiquement de cette dernière accusation et déclara qu'il était un excellent Français.  
A l'audience, Mlle C. K... se désista charitablement de sa plainte.  
Quelques jours après sa comparution en police correctionnelle, Lansberg abandonnait subitement son poste et disparaissait.  
Nous apprenons que cet officier de paix s'est réfugié à Francfort, en Allemagne, où il occupe, nous assure-t-on, un emploi dans la police allemande.  
Ce ne serait pas, du reste, la première fois que ce fait se présentait.  
La préfecture de police a employé pendant assez longues années, un officier de paix du nom de Thiébaud, d'origine alsacienne, et qui n'avait même pas opté pour la nationalité française.  
Thiébaud, qui a été révoqué il y a trois ans, avait un frère officier dans la landwehr prussienne.  
Peu de temps après sa révocation, Thiébaud se faisait arrêter pour vol.  
Il est actuellement en Allemagne.  
Devant de pareils scandales, on est en droit de se demander comment se fait le recrutement des officiers de paix.

**Pilules Suisses.** Exigez le timbre de l'Etat.  
Méfiez-vous des contrefaçons!

**A VENDRE 25 fr.** Dictionnaire Dupin de Vorepierre, relié en 2 gros volumes demi-chagrin; a coûté 100 fr.

**ON DEMANDE** pour Pay-l'Évêque, une cuisinière-ménagère. — S'adresser au bureau du Journal.

**OUTILLAGE POUR AMATEURS**  
Fournitures pour le Découpage  
FABRIQUE de TOURS et SCIENS-MÉCANIQUES  
OUTILS de toutes sortes - BOITES d'OUTILS  
TIERSOT, 14, rue des Gravilliers, 16, Paris  
HORS CONCOURS 1880  
Le Tarif-Album (250 pages, 600 grav.) franco contre 0.65.

**BULLETIN FINANCIER**  
du 15 février 1893

Le marché prend aujourd'hui le mors aux dents. On monte presque sans interruption pendant toute la séance en escomptant le succès du ministère. C'est aller un peu vite. Les principales valeurs soumises à la liquidation de quinzaine sont au plus haut, toutes les primes vendues se trouvent levées.  
Les places étrangères étant très fermes aident encore au mouvement.  
Le 3 0/0 ouvre à 98.37 1/2 et finit à 98.60.  
Les actions de nos grands établissements de crédit profitent largement des bonnes dispositions générales. Le Foncier est à 1011. Le Crédit Lyonnais s'avance à 775.  
Très bonne tenue de la Société générale et du Comptoir National d'Escompte.  
Au comptant, bon courant de demandes sur les obligations de la Société des Immeubles de France.  
Les fonds étrangers sont assez bien partagés. L'Italien est en nouvelle avance à 92.45. L'Extérieure donne lieu à des achats suivis et monte à 62 1/8.  
Le Portugais participe à ce mouvement. On se demande pourquoi.  
Les fonds austro-hongrois et ottomans restent en faveur.  
En Banque la part de Soufres Romains est bien tenue entre 215 et 220.  
Une dépêche de l'Equateur annonce l'arrivée à Guayaquil de l'ingénieur que la Cie du chemin de fer National y a envoyé pour prendre en mains la direction de l'affaire. Le mouvement sur les obligations ne peut donc que s'accroître.

**Bibliographie**

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1054<sup>e</sup> livraison (11 février 1893). — Texte : Une Française au pôle Nord, par Pierre Maël. — Les voyageurs français au seizième siècle : D'Aramon en Turquie (1547-1548), par Lemonnier. — A travers la France : Rouen, par Anthyme Saint-Paul. — La traversée de l'Atlantique en canot, par L. Viator. — Treizième année, par J. Coignet. — La planète Mars et ses canaux, par Daniel Bellet. — Chaque numéro, Illustrations de A. Paris, Busson, G. Vuillier. Abonnement : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Bureaux à la librairie Hachette et C<sup>ie</sup>, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

TOUR DU MONDE. — Nouveau Journal des voyages. — Sommaire de la 1675<sup>e</sup> livraison (11 février 1893). — En Limousin (Paysages et récits), par Gaston Vuillier. — Les dessins de cette livraison et des livraisons suivantes ont été exécutés d'après nature par M. Gaston Vuillier. — Douze gravures de Barbant, Bazin, Rousseau, Quesnel, Ruffe et de Verdoux.

Bureaux à la librairie Hachette et C<sup>ie</sup>, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

Un recueil unique en son genre a paru dernièrement. Sur le format d'un petit journal de 12 pages se trouvent réunies onze cent soixante et une lettres de particuliers, dont les signatures ont toutes été légalisées à leur mairie respective, et toute ces lettres font les plus grands éloges de ce produit essentiellement populaire, les Piliers Suisses. Toute personne qui veut se renseigner, preuves en mains, sur l'efficacité de ce produit, peut et doit se procurer ce recueil vraiment curieux, et rien n'est plus facile. La pharmacie Hertzog, 28, rue de Grammont, à Paris l'envoie franco sous bande à chacun qui lui en fait la demande, et on ne saurait trop recommander à chaque personne soucieuse de sa santé de se procurer ces 12 pages réellement intéressantes.

La préférence marquée qu'on accorde à la *Pâte de Regnaud* sur les autres pâtes ou pastilles pectorales est due à son goût agréable et à son efficacité constante contre les rhumes, catarrhes, coqueluche, asthmes, enrhumements et affections de poitrine. 1 fr. 50 la boîte dans toutes les pharmacies. Si à celui de la Pâte, on ajoute l'usage du *Sirope de Regnaud*, l'activité de ces deux médicaments s'additionne et les effets sont beaucoup plus prompts.

**HERNIÉS**

Ni guérison ni soulagement possibles sans bandage. Il est universellement reconnu que le **BANDAGE BARRE** (L. Barre, Méd.-Inv.) adopté pour l'armée, est le seul, qui, élastique et sans ressort, produise une pression limitée en supprimant toute gêne et ne se déplace jamais. Le **BANDAGE-GANT**, dernier perfectionnement, est imperceptible et peut être porté jour et nuit. Toutes choses faciles à vérifier. M. BARRE, 3, 8<sup>e</sup> du Palais, Paris. — Brochure 0.25. Application à Cahors, Hôtel des Ambassadeurs, **Vendredi 24 février**.

**POUR FORTIFIER**

Les enfants et les personnes faibles de la poitrine, de l'estomac ou atteintes de chlorose ou d'anémie, le meilleur et le plus agréable déjeuner est le *Racahout des Arabes*, aliment nutritif et reconstituant, préparé par Delangrenier, à Paris. — (Se défier des contrefaçons). Dépôts dans chaque ville.

**MALADIES DES YEUX**  
ET DES PAUPIÈRES

Le Docteur LIÉNARD, de la Faculté de Paris, licencié ès-sciences, chirurgien oculiste, sera à Cahors, hôtel des Ambassadeurs, le deuxième dimanche de chaque mois. Consultations gratuites pour les indigents, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

**NOUVEAU SALON DE COIFFURE**

5, rue de la Mairie (Maison Bousquet)

**Julien ALIBERT**

Ex-garçon coiffeur à Paris

JULIEN ALIBERT, après avoir travaillé huit ans dans les principales Maisons de la Capitale, vient d'installer, dans notre ville, un Salon de coiffure où les Cadurciens trouveront tout le confortable désirable en même temps que les divers objets de toilette les plus perfectionnés.

Parfumerie de Première marque Postiches

Ouverture Samedi 11 Février

**AUDOUARD**

Ex-Professeur de

PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES

A PARIS

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE

Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN DENTISTE

A BRIVE

Se rendra à Cahors, le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> samedi de chaque mois

Hôtel de l'Europe

**DENTS & DENTIERS**

De tous systèmes et à tous les prix

PRIX MODÉRÉS

Pour toutes les opérations relatives à l'art dentaire.

FACILITÉ DE PAIEMENT

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour le consulter de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Adresse télégraphique : AUDOUARD, BRIVE

**PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE**

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte

Brevet S. G. D. G.

Enclume de Famille

Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le *Protecteur de la Chaussure*, système BLAKEY.

Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée.

Essayer le *Protecteur*, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. *Lessiveuses Soleil*.

Écharpes pour maires et adjoints

EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

**Avis**

M. J. Malinowski, ancien professeur de langues vivantes dans les Collèges et Lycées, donne des leçons d'Allemand, d'Anglais d'Italien, d'Espagnol et de Russe; chez lui à Cahors, rue du Portail-Alban, 11, maison M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> Montcoulié.

PRIX MODÉRÉS

**A VENDRE**  
**VIN DE PROPRIÉTAIRE**

GARANTI NATUREL

S'adresser au bureau du *Journal du Lot*.

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

SERVICE D'HIVER (15 octobre 1892)

**De Paris à Toulouse**

	17	5	21	35	1125
	OMNIBUS 1 <sup>o</sup> , 2 <sup>o</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	EXPRESS 1 <sup>o</sup> , 2 <sup>o</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	EXPRESS 1 <sup>re</sup> classe	OMNIBUS 1 <sup>o</sup> , 2 <sup>o</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	OMNIBUS
PARIS.....	départ. 3 <sup>h</sup> soir	9 <sup>h</sup> mat	8 <sup>h</sup> soir	11 35s.	—
BRIVE.....	arrivée. 6 38	6 21 <sup>mat</sup>	5 21 <sup>mat</sup>	12 42 <sup>mat</sup>	—
	départ. 6 50	6 46	5 26	1 10	7 <sup>h</sup> 5 soir
SOULLAC.....	arrivée. 7 48	7 27	6 7	2 8	8 3
	départ. 7 53	7 30	6 10	2 14	8 11
CAZOULÈS.....	arrivée. 8 »	—	—	2 21	8 18
	départ. 8 2	—	—	2 22	8 21
Lamothe-Fénélon.....	8 15	—	—	2 35	8 34
Nozac.....	8 25	—	—	2 45	8 44
GOURDON.....	8 39	8 »	6 38	3 »	8 58
Saint-Clair.....	8 49	—	—	3 10	9 8
Dégagnac.....	9 1	—	—	3 22	9 20
Thédirac-Peyrilles.....	9 12	—	—	3 33	9 31
Saint-Denis-Catus.....	9 23	—	—	3 45	9 43
Espère.....	9 32	—	—	3 54	9 52
CAHORS.....	arrivée. 9 43	8 41	7 19	4 5	10 3 soir
	départ. 9 58	8 47	7 24	4 20	7 30 mat
Sept-Ponts.....	10 8	—	—	4 31	7 42 mat
Cieurac.....	10 22	—	—	4 47	8 »
Lalbenque.....	10 29	—	—	4 56	8 9
Caussade.....	11 2	9 31	8 6	5 31	8 45
MONTAUBAN..	arrivée. 11 37	9 58	8 32	6 11	9 28
	départ. 12 2	10 23	8 40	6 25	—
TOULOUSE.....	arrivée. 1 32s.	11 10s.	9 29 <sup>mat</sup>	7 55 <sup>mat</sup>	—

**De Toulouse à Paris**

	16	1140	26	1126	1136	40
	EXPRESS 1 <sup>re</sup> classe	OMNIBUS	EXPRESS 1 <sup>o</sup> , 2 <sup>o</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS
TOULOUSE.....	départ. 2 <sup>h</sup> 25 <sup>mat</sup>	—	6 <sup>h</sup> »	—	9 <sup>h</sup> 25 <sup>mat</sup>	6 <sup>h</sup> 6 <sup>mat</sup>
MONTAUBAN..	arrivée. 3 14	—	7 15	—	10 36	7 13
	départ. 3 24	4 15 <sup>mat</sup>	7 30	—	10 50	7 30
Caussade.....	3 49	5 »	7 58	—	11 31	8 11
Lalbenque.....	—	5 47	—	—	12 13	8 54
Cieurac.....	—	5 56	—	—	12 21	9 2
Sept-Ponts.....	—	6 8	—	—	12 33	9 14
CAHORS.....	arrivée. 4 32	6 16	8 46	—	12 41	9 22
	départ. 4 38	6 30	8 54	—	—	9 30
Espère.....	—	6 45	—	6 20 <sup>mat</sup>	—	9 44
Saint-Denis-Catus.....	—	6 59	—	6 33	—	9 57
Thédirac-Peyrilles.....	—	7 14	—	6 48	—	10 11
Dégagnac.....	—	7 23	—	6 57	—	10 20
Saint-Clair.....	—	7 33	—	7 6	—	10 29
GOURDON.....	5 23	7 49	9 43	7 23	—	10 43
Nozac.....	—	7 58	—	7 32	—	10 52
Lamothe-Fénélon.....	—	8 7	—	7 42	—	11 1
CAZOULÈS.....	arrivée. —	8 16	—	7 52	—	11 10
	départ. —	8 18	—	7 54	—	11 12
SOULLAC.....	arrivée. 5 47	8 25	10 7	8 2	—	11 19
	départ. 5 50	8 31	10 11	8 9	—	11 25
BRIVE.....	arrivée. 6 32	9 37s.	10 55	9 17m.	—	12 27
	départ. 7 »	—	11 5	—	—	12 49
PARIS.....	arrivée. 4 37 <sup>mat</sup>	—	10 24 <sup>mat</sup>	—	—	11 35 <sup>mat</sup>

**De CAHORS à LIBOS**

	Omnibus.	Poste.	Omnibus
CAHORS. — D.	6 40	12 50	6 39
Mercuès.....	6 54	1 4	6 53
Arrêt Douelle	6 58	»	6 57
Parnac.....	7 5	1 15	7 5
Luzech.....	7 14	1 22	7 11
Castelfranc.....	7 24	1 35	7 23
Arr <sup>t</sup> Prayssac	7 27	»	7 26
Puy-l'Évêque.....	7 36	1 46	7 34
Duravel.....	7 43	1 54	7 41
Soturac-Touzac	7 51	2 3	7 49
Fumel.....	8 »	2 13	7 58
LIBOS. — A.	8 6	2 19	8 4
BORDEAUX. — D.	3 51	8 11m	4 45
PARIS. — Ar.	11 38	4 28s.	10 24 <sup>mat</sup>

**De LIBOS à CAHORS**

	Poste.	Omnibus.	Omnibus
PARIS. — D.	3 <sup>h</sup> 40	11 35 <sup>mat</sup>	7 40
— Express.	7 40	11 35 <sup>mat</sup>	7 40
BORDEAUX. — D.	»	6 10	3 34
LIBOS. — D.	8 29	3 30	9 5
Fumel.....	8 53	3 57	9 11
Soturac-Touzac	8 45	3 49	9 21
Duravel.....	8 52	3 58	9 28
Puy-l'Évêque.....	8 59	4 7	9 35
Arr <sup>t</sup> Prayssac	9 6	»	9 42
Castelfranc.....	9 11	4 23	9 48
Luzech.....	9 22	4 36	9 58
Parnac.....	9 51	4 46	10 6
Arrêt Douelle	9 36	»	10 11
Mercuès.....	9 41	4 57	10 16
CAHORS. — A.	9 53	5 15	10 32

**De CAHORS à CAPDENAC**

	Omnibus.	Omnibus.	Omnibus
CAHORS. — D.	7 45	11 40	5 23
Cabessut, halte	7 54	11 51	5 32
Arcambal.....	8 4	12 5	5 42
Vers.....	8 12	12 17	5 50
Saint-Géry.....	8 20	12 29	5 57
Conduché.....	8 32	12 47	6 9
St-Cirq, halte.	8 38	12 56	6 15
St-Martin-Lab.	8 48	1 10	6 24
Calvignac, hal.	8 55	1 19	6 31
Cajarc.....	9 8	1 40	6 44
Montbrun, hal.	9 18	1 54	6 54
Toirac.....	9 27	2 7	7 3
Lamadolaine.....	9 39	2 23	7 15
CAPDENAC. A.	9 51	2 40	7 27

**De CAPDENAC à CAHORS**

	Omnibus.	Omnibus.	Omnibus
CAPDENAC. D.	7 47	11 30	5 23
Lamadolaine.....	7 59	11 54	5 34
Toirac.....	8 10	12 9	5 46
Montbrun, hal.	8 18	12 21	5 54
Cajarc.....	8 30	12 39	6 5
Calvignac, hal.	8 40	12 53	6 15
St-Martin-Lab.	8 49	1 8	6 25
St-Cirq, halte.	8 57	1 19	6 33
Conduché.....	9 3	1 28	6 39
Saint-Géry.....	9 18	1 51	6 53
Vers.....	9 23	1 59	6 58
Arcambal.....	9 51	2 11	7 6
Cabessut, halte.	9 44	2 25	7 16
CAHORS. — A.	9 49	2 34	7 24

EXPOSITION



CAHORS 1881

**B. DOUCÈDE**

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

**A Vendre**

IMMÉDIATEMENT

L'établissement connu sous le nom de CAFÉ DE STRASBOURG, boulevard Gambetta, n° 77, Cahors.

S'adresser à M. Andrieu, propriétaire de l'établissement.

**A LOUER**

UN APPARTEMENT

AU 1<sup>er</sup> ÉTAGE

Maison LUTZY, aux Hortes

A LOUER un Appartement composé de cinq pièces, rue de la Liberté, N° 8, au deuxième étage. — S'adresser à la Pâtisserie **Guilloré**.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

**MALADIES du CŒUR**

HYDROPIES, ASTHMES, CATARRHES, etc.

Le **SIROP de Digitale de LABELONYE**

employé avec succès depuis plus de 40 ans contre ces diverses Affections.

**ANÉMIE, CHLOROSE, FAIBLESSE, etc.**

Le plus Efficace des Ferrugineux

**DRAGÉES DE GÉLIS ET CONTÉ**